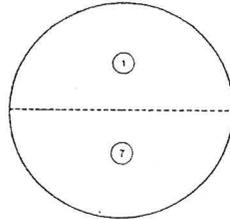


Résurrection envahit son domaine ; et le Jour Un prend l'aspect du Huitième où il n'y a plus de ténèbres.

"De nuit, il n'y aura plus ; ils se passeront de lampe ou de soleil pour s'éclairer, car le Seigneur Dieu répandra sur eux Sa Lumière et ils régneront dans les siècles des siècles" (Apoc. 22,5).



Liturgiquement cette particularité du samedi et du dimanche se manifeste dans la fête de la Nativité du Christ chaque fois qu'il y a occurrence du 24 décembre ("Vendredi et Samedi Saints" de la Nativité) avec le samedi ou dimanche de la semaine.

En ce qui concerne le 25 décembre, si ce jour (la fête) est un dimanche, l'aspect liturgique ne subit aucun changement. L'office dominical est supprimé, et toute l'attention est concentrée sur l'événement de la Nativité du Seigneur dans lequel l'Eglise voit aussi sa Résurrection.

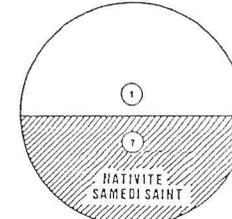
Quant au 24 décembre, qu'il tombe un samedi ou un dimanche, tout d'abord il n'y a pas de carême (au plan liturgique), ensuite la structure liturgique elle-même subit des modifications notables.

D'une manière générale, la célébration de la liturgie de St Basile est un signe de la préparation à un événement important, surtout lorsque cette liturgie est célébrée en liaison avec les vêpres - c'est une sorte d'entrée (eucharistique) dans les ténèbres (descente aux enfers) pour porter le coup mortel et définitif à la mort elle-même.

Remarquons, à propos du samedi, que dans l'année liturgique, la liturgie eucharistique vespérale est célébrée uniquement le Samedi Saint : Une fois le Christ descendu aux enfers la mort est vaincue, et le samedi (de l'année liturgique) devenant l'expression de cette victoire, sa liturgie eucharistique est obligatoirement matinale et de St Jean Chrysostome, comme au jour de Pâques.

Cette année (1989), le 24 décembre dans l'ancien calendrier coïncide avec un samedi et dans le nouveau avec un dimanche. Etant donné que le samedi (et d'autant plus le dimanche) exige sa liturgie eucharistique matinale (de St Jean Chrysostome), cette année elle sera célébrée à la place des "Heures Royales" qui seront reportées au vendredi précédant le 24-XII (le 23-XII ou le 22-XII), et dans ce cas la liturgie eucharistique de ce vendredi sera supprimée, comme au Vendredi Saint. Quant au 24 décembre, il faut tout d'abord célébrer la liturgie eucharistique de St Jean Chrysostome, après laquelle on célébrera le début des vêpres du 25 décembre qui normalement précèdent la liturgie vespérale de St Basile, et ces vêpres s'achèveront au moment où normalement (aux vigiles) commence la litie. Cette dernière est déjà incluse dans les Vigiles de la Fête de la Nativité (entre les grandes Complies et Matines). Quant à la liturgie eucharistique de St Basile elle sera célébrée exceptionnellement le jour même de la Fête, le 25 décembre à

la place de la liturgie de St Jean Chrysostome. Ainsi la Fête de la Nativité du Seigneur qui préfigure normalement la Résurrection, dans ce cas précis, par la présence de la liturgie de St Basile, évoque particulièrement le Samedi Saint. La venue du Fils de Dieu dans ce monde déchu, et acceptant la mort, devient l'Icône de la descente aux enfers (Samedi Saint).



Dans le cas où le 24 décembre coïncide avec le dimanche, un détail liturgique supplémentaire justifie cette affirmation : aux Matines de ce jour, l'office dominical (selon l'octoèque) est pratiquement supprimé, il est remplacé par des éléments hymnographiques composés en vue de ce cas et placés dans le Ménéa (l'office des Saints Pères). A travers ces éléments l'Eglise met l'accent sur la Passion du Christ qui précède Sa Résurrection, et les himni du canon dominical sont remplacés par ceux des Matines du Samedi Saint.

En conclusion, rappelons la stichère dominicale des matines à Laudes du 5e ton (ton pascal) :

"Tu es passé à travers le tombeau
comme Tu es né de la Mère de Dieu".

décembre 1989

Nicolas Ossorquine

